

Direction Générale des Douanes



DECISION N° 21 /MPMB/DGD/DU 27 MARS 2014

Portant création et attribution du Comité de Suivi des recommandations du séminaire sur le dédouanement du Poisson au Bureau des douanes du Port de Pêche des 16, 17, 18 septembre 2013, Hôtel Belle Côte

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu **le décret n°2011-118 du 22 juin 2011**, portant attribution des membres du Gouvernement ;
- Vu **le décret n°2011-222 du 07 septembre 2011**, portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu **le décret n°2012-241 du 13 mars 2012**, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu **le décret n°2012-242 du 13 mars 2012**, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu **le décret n°2012-287 du 16 mars 2012**, portant nomination du Colonel-Major Coulibaly Issa, en qualité de Directeur Général des Douanes ;
- Vu **les recommandations du séminaire** sur le dédouanement du Poisson des 16, 17, 18 septembre 2013
- Vu les nécessités du service ;

DECIDE

Article 1 : Il est créé, au sein de la Direction Générale des Douanes, un Comité de Suivi des recommandations du séminaire sur le dédouanement du Poisson au Bureau des douanes du Port de Pêche des 16, 17, 18 septembre 2013 ;

Article 2 : le Comité de Suivi a pour mission :

- o Elaborer le tableau de bord des recommandations du séminaire;
- o Mettre en œuvre le plan d'actions du séminaire ;
- o Faire le suivi et l'évaluation du plan d'actions ;
- o Soumettre à l'attention du Directeur Général, toutes entraves à la bonne exécution de sa mission.

Article 3 : Sauf cas d'urgence, le Comité se réunit une fois par mois sur convocation de son Président.

Article 4 : Le Comité peut faire appel à toute expertise ou à tout sachant dont la contribution lui paraît nécessaire pour l'examen des points inscrits à son ordre du jour.

Article 5 : Les travaux du Comité sont sanctionnés par un rapport adressé au Directeur Général des Douanes.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES

